Envoyé en préfecture le 13/05/2025
Reçu en préfecture le 13/05/2025
Publié le
ID : 031-213100266-20250414-DCM_2025_30-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
HAUTE-GARONNE

DCM N° 2025-30

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE D'AURIAC-SUR-VENDINELLE

Séance du 14 avril 2025

NOMBRE DE MEMBRES	
Elus	**15**
En exercice	**12**
Présents	**12**
Votants	**12**
Absent	**0**

Date de convocation
2 avril 2025

Date d'affichage
2 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze avril, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle éponyme de la mairie, sous la présidence de Monsieur Roger PEDRERO, le Maire

Présents : Mesdames Colette BRUN, Véronique CHOLLET, Céline ESCUDIÉ, Véronique ROQUES, Simone SPADOTTO, Séverine TRUDGETT, et Messieurs Davy BRESSOLLES, Laurent DUPUY, Roger PEDRERO, Jacques PINEL, Vincent PRADELLES, Jean-Pierre SOUAL
Secrétaire de séance : Madame Véronique ROQUES

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association Comi'Fèsta

Dans le cadre de leurs activités, plusieurs associations ont sollicité auprès de la commune, une aide financière.

Certaines associations ont adressé un dossier à Monsieur le Maire, qui comporte des informations sur l'association, sur la réalisation effective et conforme d'un programme en cas de subvention antérieure, sur un projet de réalisation et de financement d'une opération sur les ressources propres de l'association.

Au vu des demandes et compte tenu de la nature des projets qui présentent un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider, il est proposé :

- d'attribuer à l'association Comi'Fèsta une subvention d'un montant de 200 €.

Après en avoir délibéré, par 12 voix « POUR », 0 voix « CONTRE » et 0 voix d'« ABSENTION », le Conseil Municipal décide :

- **D'ATTRIBUER à l'association Comi'Fèsta une subvention d'un montant de 200 €**
- **Que ces dépenses seront imputées au compte 65748.**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Le secrétaire de séance,

Madame Véronique ROQUES

Le Maire,

MAIRIE D'AURIAC-SUR-VENDINELLE (Hte-Garonne)

Roger PEDRERO